ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

530267

Suivant l'arrêté du 23 décembre 2002 annexe 8.

Échéance de validité de la présente attestation : 15/01/2027

Je soussigné : AD FICHOU PL

Station agréée chronotachygraphe :

AD POIDS LOURDS FICHOU
ZAC de SAINT THUDON
29490 GUIPAVAS
Tél. 02 98 42 42 45 - Fax 02 98 42 42 49
[illegible]

Vérificateur : [illegible]

Atteste que le système de limitation ou le limitateur de vitesse du véhicule ci-contre a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limitateur : 90 km/h

Véhicule : TGS

Marque : MAN

Type : PORTEUR

N° de série : WMAN30ZZ1JV081310

N° d'immatriculation : CN 019 BE

Client : SARP OUEST

Appartenant à : SARP OUEST

Fait le : 15/01/2025

Lieu : GUIPAVAS

Signature